

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 1^{er} juillet 2010

Objet : Conventions de prestation de service

L'an deux mille dix, le premier juillet à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt et un juin, s'est réuni en session ordinaire, salle Etang des Landes à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain Lagarde, son Président. Ce comité syndical devait se tenir le 17 juin, à défaut de quorum elle a été reportée au 1^{er} juillet (voir délibération N° 205).

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 9 Pour

Etaient présents :

Mr Alain LAGARDE
Mme Guilaine JEANNOT PAGES
Mr Vincent TURPINAT
Mme Monique BOULESTIN
Mr Arnaud BOULESTEIX
Mr Pierre LEFORT
Mr Noël MARTINIE
Mr Jean-Pierre BERNARDIE
Mr Alain BRETTE

Conseiller Régional du Limousin
Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Conseiller Régional du Limousin
Maire-Adjoint de la Ville de Limoges
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Conseiller Général de la Haute-Vienne
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Vice Président de la Communauté de communes de Tulle

Etaient excusés :

Mr Bernard BROUILLE
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)
Mr Eric JEANSANNETAS (et son suppléant)
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)

Vice-Président du Conseil Général de la Haute-Vienne
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

En février 2010, de nouvelles consultations pour des marchés de service ont été lancées conformément à la délibération n°176 du 22 juin 2009 donnant autorisation au Président pour préparer, passer, notifier, engager, exécuter et régler tous les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, qui sont passés dans le cadre d'une procédure adaptée (marchés d'un montant inférieur à 206 000 € HT).

Cela concernait la sélection de trois prestataires :

- agence de conseil en communication
- prestataire pour une assistance d'expertise technique
- cabinet pour une assistance juridique

Une publicité est parue sur les annonces légales du Populaire, sur le site Internet de DORSAL et pour les marchés d'expertises technique et juridique, sur la plateforme de dématérialisation, DEMATIS.

La date limite de réception des offres était fixée au 29 mars.

Pour la prestation de conseil en communication, sept offres ont été reçues.

Après analyse des offres, trois candidats ont été retenus pour un entretien avec le Directeur et le Président de DORSAL (Proxim'It / Com'Id / Editions Publiques). A l'issue des entretiens, il a été décidé de reconduire la prestation d'Editions Publiques (Denis Lespiaut) pour une durée de trois ans (marché de 85 000 € HT maximum).

Pour les prestations de conseils technique et juridique, la commission d'appel d'offre (C.A.O.) s'est réunie. Une première fois le 29 avril ; une deuxième, pour la consultation juridique, le 6 mai.

Pour la prestation d'expertise technique, une seule offre a été reçue, celle de Vénézia Consulting. La C.A.O. a émis un avis favorable pour le maintien de ce prestataire. Une convention a été signée pour trois ans avec la société **Vénézia Consulting** (marché de 200 000 € HT maximum).

Pour la prestation juridique, quatre offres ont été reçues.

Lors de la réunion du 29 avril, la C.A.O. a proposé d'adresser un questionnaire complémentaire à l'ensemble des candidats afin de mieux comparer les offres.

Lors de la réunion du 6 mai, après analyse des réponses au questionnaire complémentaire, la C.A.O. a émis un avis favorable pour la reconduction de la prestation du cabinet FIDAL.

Une convention a été signée pour trois ans avec le cabinet FIDAL (marché de 120 000 € HT maximum).

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, prennent acte, à l'unanimité, du choix des prestataires retenus pour assurer les prestations de conseil en communication, d'assistance d'expertise technique et d'assistance juridique et autorisent le président à signer tout acte se rapportant à ces affaires.

Fait à Limoges, le 1^{er} juillet 2010

**Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE**

